



CHARTRE ESPACES INFORMATIQUES

1/ La charte des espaces informatiques de la Mission Locale

Pour utiliser les espaces informatiques de la Mission Locale de la Brie et des Morins, il faut accepter et s'engager à respecter la charte. Il n'existe pas de condition supplémentaire.

2/ Utiliser les espaces informatiques

Chaque utilisateur s'engage à respecter la loi liberté et informatique (http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/textes/CNIL-78-17_definitive-annotee.pdf)

S'engage également à son arrivée sur la structure à se présenter à l'accueil avant utilisation de l'espace informatique. L'accès étant possible sous réserve qu'il n'y ait pas d'atelier en cours.

Sur les postes informatiques, **on peut** :

- Consulter des sites Internet dans le cadre de son insertion professionnelle,
- faire une recherche documentaire, une recherche d'emploi ou de formation,
- Utiliser sa messagerie,
- Consulter les documents installés sur le bureau des postes.

Sur les postes informatiques des Points Internet, **on ne peut pas** :

- Jouer en réseau,
- Pratiquer le commerce électronique ou réaliser des transactions bancaires,
- Consulter des sites ou des forums à caractères racistes, pornographiques, violents, illégaux,
- Utiliser des périphériques mobiles clés USB, téléphone portable... (sauf autorisation de la structure),
- Télécharger ou installer des fichiers ou des logiciels,
- Les utilisateurs sont responsables des données personnelles transmises sur Internet, la Mission Locale ne pourra pas être tenue responsable des conséquences de la navigation de l'utilisateur,
- Le personnel est autorisé à contrôler la recherche d'un usager et à interrompre toute consultation qui ne respecte pas la présente Charte.

La Charte du bon usage de la Mission Locale de la Brie et des Morins s'applique aux Points Internet qui ne sont en aucun cas à confondre avec des "Cybercafés".

3) Ateliers Mission Locale de la Brie et des Morins.

Cet espace est destiné, sur orientation par un conseiller, à l'accueil de groupes de jeunes inscrits à la Mission Locale, placés sous la surveillance et l'accompagnement d'un animateur. Toute personne n'ayant pas été orientée sur un atelier ne pourra y participer.

- Ateliers de recherche d'emploi (accompagnement, cv, lettre de motivation, alternance...)

Le personnel intervenant dans les ateliers est à la disposition des usagers pour les aider et les conseiller.

Coulommiers le :
La Direction.